

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la 1^{ère} série de compléments au budget 2016

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 47 du règlement de la Municipalité du 7 mars 1985, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus de fonctionnement imprévisibles et exceptionnels qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

		Budget 2016	Crédit compl.
CHARGES			
1. ADMINISTRATION GENERALE			
101.3650	Aides diverses Demande de financement de l'entreprise Y-Technocity pour KinderCity (décision municipale du 04.05.2016)	227'400	50'000
122.3657	Subventions diverses Augmentation de la subvention Dring- Dring (décision municipale du 24.02.2016)	18'000	5'000
427.3011	Traitements Engagement de la stagiaire du bureau d'AggloY en tant qu'assistante de projet jusqu'au 31 mai (décision municipale du 24.02.2016)	169'200	15'800

2. URBANISME ET BATIMENTS

300.3185	Frais de procédures et d'expertises Indemnisation au CFF pour un terrain en vue du déplacement d'une sous- station CFF (décision municipale du 10.02.2016)	55'000	55'000
355.3141.01	Entretien-rénovations Pose de filets de protection pour la salle de gymnastique de Léon-Michaud (décision municipale du 09.03.2016)	508'150	10'000

3. TRAVAUX ET ENVIRONNEMENTS

431.3114	Achats de matériel et machines Remplacement de l'aspiration de la menuiserie (décision municipale du 24.02.2016)	97'000	19'000
----------	---	--------	--------

4. JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

560.3012	Salaires du personnel occasionnel Engagement d'une auxiliaire à la Clinique dentaire de la Jeunesse (décision municipale du 20.04.2016)	38'200	2'440
560.3116	Achats d'équipements Achat d'un nouvel appareil de radiologie à la Clinique dentaire de la Jeunesse (décision municipale du 23.03.2016)	11'000	6'534
	TOTAL DES CHARGES		163'774

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Des compléments au budget 2016, représentant au total une augmentation de charges de CHF 163'774.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2.- La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2016 3'316'670

	<u>Modification des charges</u>
1. Administration générale	70'800
2. Urbanisme et Bâtiments	65'000
3. Travaux et environnements	19'000
4. Jeunesse et cohésion sociale	8'974
	<hr/> 163'774

Charges supplémentaires 163'774

Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires 3'480'444

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



J.-D. Carrard



Le Secrétaire :



F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : M. J.-D. Carrard, Syndic